

# PRESENTATION

---

Le secteur agricole au Maroc, dispose d'une superficie de 8.7 millions d'hectares dont 10% en irrigué. Il génère ainsi, près de 20% du Produit Intérieur Brut et contribue pour 40% des emplois et 30% des exportations.

L'horticulture est en pleine expansion. Elle occupe quelques 750.000 Ha dont 10% en agrumes, destinés pour la moitié à l'exportation.

L'exportation des primeurs atteint, quant à elle, près de 300.000 tonnes par an. La tomate et les pommes de terre constituent l'essentiel de cette exportation

Au Maroc, les zones arides et semi-arides, sont caractérisées par une faible pluviométrie annuelle (200 à 400 mm) et occupent 87% des terres agricoles. L'assolement de ces zones est constitué pour 72% de céréales, 8% de légumineuses et 20% de jachère.

L'utilisation rationnelle de l'eau est l'élément déterminant dans le développement de l'agriculture marocaine. Les techniques modernes d'irrigation et de rationnement de l'eau, sont des aspects à intégrer dans tout projet agricole.

L'Etat marocain a mis en place un système d'encouragement de l'agriculture en instituant, depuis 1969, un Code des Investissements Agricoles (CIA) et en exonérant le secteur de tout impôt.

Dans ce cadre, quatre instruments ont été utilisés ou adoptés en matière d'incitation à l'investissement privé en agriculture. Il s'agit du financement (crédit), des encouragements fiscaux (défiscalisation), des aides financières (subventions et primes) et de l'assistance technique à travers les services régionaux du Ministère de l'Agriculture.

Cette action de l'Etat en faveur du secteur agricole a pour objet, l'augmentation de la production des exploitations agricoles et l'amélioration du revenu des agriculteurs.

En plus de la subvention, l'Etat marocain a décidé d'apporter un nouveau soutien aux agriculteurs en leur accordant une prime pour les aider à financer les nouveaux investissements réalisés durant les cinq prochaines années, à partir de la campagne 1999-2000.

Cette prime sera accordée pour les investissements agricoles relatifs aux nouvelles plantations régulières d'olivier, d'agrumes, de palmiers dattiers, pour l'acquisition de tracteurs neufs, de matériels d'élevage et de matériels d'irrigation.

La prime vise également l'aide à la réalisation des travaux de nivellement au laser, ainsi qu'à la construction et l'équipement complet d'unités modernes de conservation par le froid des produits agricoles, de stockage des graines, de conditionnement des fruits et légumes et de trituration des olives.

L'analyse des potentialités offertes par le secteur agricole au Maroc, montre l'émergence de l'agriculture biologique et celle des plantations à haut rendement. A cet effet, les services techniques du Ministère de l'Agriculture peuvent informer les investisseurs intéressés sur les possibilités existantes.